



SOLUTION

1



Service accessible 7 j / 7 - 24 h / 24  
Vous pouvez utiliser n'importe quel point de collecte situé sur le territoire de la communauté de communes.  
Retrouvez la localisation de tous vos points de collecte sur [www.mon servicedechets.com](http://www.mon servicedechets.com)



**VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL ET VOUS SOUHAITEZ AVOIR DES RENSEIGNEMENTS, N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER NOTRE CONSEILLER SUEZ :  
Tél. 06 76 70 06 58 - [suez4youbarsequanais@suez.com](mailto:suez4youbarsequanais@suez.com)**

SOLUTION

2



En souscrivant à un contrat de collecte privée, en porte à porte, vous accédez à une solution sur mesure qui tient compte de la nature et du volume de déchets de vous produisez.



Une solution « multi-flux » : DIB, cartons, films étirables, housses en plastique et bio-déchets pour garantir le recyclage des matières.



Une garantie de traçabilité de la collecte jusqu'à la valorisation de vos déchets.



Une solution connectée avec un accès au portail clients vous permettant de gérer et suivre vos prestations en ligne.

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE BARSÉQUANAIS-EN-CHAMPAGNE**  
Espace Jean Weinling - 4, Grande rue de la Résistance - 10110 BAR-SUR-SEINE  
[contact@cc-barsequanais.fr](mailto:contact@cc-barsequanais.fr) - [www.cc-barsequanais.fr](http://www.cc-barsequanais.fr)



bcom 1049 - Crédits illustrations © Freylik - imprimés sur papier recyclé

PROFESSIONNELS

# La gestion des déchets issus de votre activité professionnelle



**TOUS éco BARSÉQUANAIS**  
CHAQUE JOUR UN ŒIL SUR VOTRE PLANÈTE!



Situation actuelle  
**2023**



Situation à venir  
**2024**



## À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2023, LA COLLECTE DES DÉCHETS PASSE EN POINTS DE COLLECTE DE PROXIMITÉ POUR L'ENSEMBLE DES FLUX DOMESTIQUES.

Ainsi les ordures ménagères, les emballages et les cartons seront collectés comme le verre et le papier via des bornes aériennes dédiées à chaque catégorie de déchets.

Les déchets issus de votre activité professionnelle sont aussi concernés mais rassurez-vous, des solutions adaptées à vos besoins s'offrent à vous :

SOLUTION

**1**

**Vous pouvez utiliser les points de collecte de proximité** sans limite de volume ni de fréquence d'apport.



SOLUTION

**2**

**Si vous ne souhaitez pas utiliser les points de collecte, vous pouvez opter pour la collecte en porte-à-porte** en prenant rendez-vous avec SUEZ (voir coordonnées en page 4) ou un autre prestataire privée de votre choix, afin d'affiner votre besoin et bénéficier d'une solution personnalisée.



## COMMENT FAIRE VOTRE CHOIX ?

Jusqu'à aujourd'hui vous utilisez le service public de collecte des déchets ménagers pour prendre en charge les déchets issus de votre activité professionnelle. Vous avez toujours la possibilité de le faire mais la collecte en point de proximité n'est peut être pas adaptée à vos besoins. Alors, comment faire votre choix ?



MON ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE PRODUIT :

**MOINS DE 120 L  
DE DÉCHETS PAR SEMAINE**

**PLUS DE 120 L  
DE DÉCHETS PAR SEMAINE**

**4<sup>E</sup> TRIMESTRE 2023 : PASSAGE À UNE COLLECTE 100 % EN POINTS DE PROXIMITÉ**

**Vous pouvez sans difficulté apporter vos déchets aux bornes : vous optez pour la collecte en points de collecte de proximité !**

**L'apport de vos déchets aux points de proximité est compliqué voire impossible : vous optez pour un contrat privé pour la collecte de vos déchets !**

EN PRATIQUE

Les bornes d'ordures ménagères sont équipées d'un tambour de 60 l et celles pour les emballages d'un opercule permettant le dépôt des cartons.

UN BESOIN PONCTUEL ?

Vous avez besoin d'une prestation ponctuelle de ramassage d'ordures ménagères (exemples : vendanges, manifestation, évènement culturel... ) ?

**PRENEZ CONTACT AVEC NOUS !**